

BE-A0542_712168_712570_FRE

**Inventaire des archives du notaire Eugène
Georges Goës (1835-1850) / S. Lemaire et F.
Plisnier**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Langues et écriture des documents.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Biographie.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
Inventaire des archives du notaire Eugène Georges Goès (1835-1850).....	9
1 - 2 Répertoires des actes notariés. 8 mai 1835 - 14 avr. 1850.....	9
3 - 31 Minutes des actes notariés. 8 mai 1835 - 14 avr. 1850.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Goës Eugène Georges

Période:

1835 - 1850

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.256

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 31
- Etendue inventoriée: 3 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Eugène Georges Goës.

BIOGRAPHIE

Le notaire Eugène Georges Goës a instrumenté à Chaumont-Gistoux du 8 mai 1835 au 14 avril 1850.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ¹.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

Les archives du notaire Eugène Georges Goës ont été versées en deux temps aux Archives de l'État. Conformément aux dispositions légales, Maître Claude Sohier, officiant à Céroux-Mousty, a déposé aux Archives générales du Royaume, le 6 mars 1975, les minutes

1 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

d'Eugène Georges Goës, notaire à Chaumont-Gistoux (1835-1850). Le 26 novembre 2010, son successeur Maître Laurent Meulders officiant à Céroux-Mousty compléta ce dépôt par le transfert aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve des répertoires des minutes du notaire Eugène Georges Goës.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent deux types de documents : les répertoires de minutes et les minutes. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, l'original des actes reçus en brevet par le notaire est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les minutes d'Eugène Georges Goës faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " ² et portaient les cotes nos 37571 à 37599. Suite au versement des répertoires en 2010, il fut décidé d'extraire de la collection initiale les minutes et de constituer un fonds d'archives distinct reprenant les répertoires et les minutes du notaire Eugène Georges Goës, et ce conformément aux directives ³, qui prévoient la constitution de fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Les répertoires ont été placés en ouverture de fonds (nos 1 à 2), suivent les minutes classées chronologiquement (nos 3 à 31).

2 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon , AGR, Bruxelles, 2000.

3 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU NOTAIRE EUGÈNE GEORGES GOËS (1835-1850)

- | | | |
|-----------|---|----------|
| 1 | 1 - 2 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 8 MAI 1835 - 14 AVR. 1850.
8 mai 1835 - 31 déc. 1843. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 2 | 1er jan. 1844 - 14 avr. 1850. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 3 | 3 - 31 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 8 MAI 1835 - 14 AVR. 1850.
8 mai 1835 - 31 déc. 1835. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 4 | 6 jan. 1836 - 29 juin 1836. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 5 | 2 juil. 1836 - 31 déc. 1836. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 6 | 15 jan. 1837 - 30 juin 1837. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 7 | 2 juil. 1837 - 31 déc. 1837. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 8 | 2 jan. 1838 - 15 juil. 1838. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 9 | 16 juil. 1838 - 30 déc. 1838. | 1 volume |
| | Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850 | |
| 10 | 2 jan. 1839 - 24 juil. 1839. | |

	Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
11	28 juil. 1839 - 28 déc. 1839. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
12	1er jan. 1840 - 30 juin 1840. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
13	1er juil. 1840 - 29 déc. 1840. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
14	2 jan. 1841 - 28 mai 1841. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
15	29 mai 1841 - 28 déc. 1841. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
16	5 jan. 1842 - 27 avr. 1842. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
17	1er mai 1842 - 28 août 1842. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
18	1er sept 1842 - 28 déc. 1842. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
19	4 jan. 1843 - 26 juin 1843. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
20	8 juil. 1843 - 31 déc. 1843. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
21	5 jan 1844 - 29 juin 1844. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume

22	2 juil. 1844 - 30 déc. 1844. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
23	2 jan. 1845 - 30 juin 1845. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
24	1er juil. 1845 - 31 déc. 1845. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
25	2 jan. 1846 - 29 juin 1846. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
26	5 juil. 1846 - 29 déc. 1846. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
27	9 jan. 1847 - 29 déc. 1847. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
28	1er jan 1848 - 31 déc. 1848. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
29	1er jan 1849 - 19 juin 1849. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
30	19 juin 1849 - 31 déc. 1849. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume
31	3 jan. 1850 - 14 avr.1850. Goes, Eugène-Georges (notaire), 1835 - 1850	1 volume